

SECRETARIATS D'INTENDANCE A L'EXPORTATION

Subsides accordés aux SIE

EXPORTATION

Généralités

L'AWEX accorde des subsides aux Secrétariats d'intendance à l'Exportation (SIE) pour des prestations à caractère technique qu'ils offrent aux petites et moyennes entreprises (PME) exportatrices wallonnes.

[Coordonnées des SIE](#)

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toute PME wallonne fabricante ou prestataire de services développant un projet à l'international, à l'exclusion des traders.

MODALITES D'INTERVENTION

Interventions « classiques » :

Les services proposés par les Secrétariats d'intendance à l'Exportation sont, généralement, gratuits pour les entreprises.

Traductions « techniques » :

L'AWEX intervient, par le biais des Secrétariats d'intendance à l'Exportation :
à raison de 50 % des frais de traduction HTVA, à concurrence de 1.500 EUR par entreprise et par an.

Les traductions dont le coût est inférieur à 50 EUR HTVA ne sont pas prises en considération.

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

L'entreprise doit prendre contact avec le SIE de sa région pour la réalisation des traductions et l'ouverture de son dossier pour l'obtention de la ristourne.

Contacts

Eva-Maria Buelga Oliveira

Support consultance – Booster export – Interim export manager – Support communication – Support certification

T 32-2-421.85.36

em.buelgaoliveira@awex.be

Lien [AWEX](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS